

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 817 1^{er} mai 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 40 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Jean-Pierre Ghelfi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP:
Philippe Bois

C.U.S.I.? No, scusi!

Il n'y aura donc pas de Centre universitaire au Tessin. Une majorité écrasante de 68,6% a refusé, lors de la votation du 20 avril, le projet de «Centro universitario della Svizzera italiana» (CUSI).

Le projet avait pourtant l'appui d'une large majorité au sein du Grand Conseil. Mais, après le succès du référendum lancé par le petit groupe de l'UDC, les chances du CUSI se sont dégradées peu à peu. Au cours de la campagne, les démocrates-chrétiens ont déserté le camp des promoteurs du projet, constitué par les radicaux, les socialistes et les syndicats. Les milieux économiques sont restés en retrait. Le référendum a permis à une opposition très large de s'exprimer. Ce n'est pas la vocation concrète du centre qui était contestée mais l'utilité tout court d'une institution d'enseignement supérieur.

L'ampleur de la victoire des opposants a de quoi surprendre. L'idée d'un propre Centre universitaire est une vieille revendication de la Suisse italienne qui bénéficie depuis longtemps de l'appui des autorités fédérales puisque celles-ci étaient prêtes à prendre en charge près de la moitié des dépenses. Le concept d'un centre d'étude post-licence et de recherche régionales semblait novateur et proche des besoins pratiques de la région. Le projet avait eu le temps de mûrir pendant une longue période de consultation des milieux intéressés. Force est de constater que cet échec tessinois a connu de nombreux précédents. En 1978, le peuple lucernois refusait par 60 000 non contre 40 000 oui la loi sur la création d'une université et le concordat qui aurait assuré la coopération avec les cinq autres cantons de la Suisse primitive. Les projets de Centre écologique à Soleure, d'une Haute Ecole

pédagogique à Aarau (1976) et d'une faculté de médecine clinique à Saint-Gall (1984) ont été enterrés sans votation populaire.

Tous ces échecs ont un point commun: il s'agit de projets demandant une procédure de préparation extrêmement longue, liée aux exigences de coordination avec les autres cantons universitaires et la Confédération. Ces projets datent des années soixante, période d'euphorie où l'on voulait rattraper les retards du secteur public sur l'économie privée. Après le «moins d'Etat» des années cinquante, celle-ci réclamait aussi sa part de cadres formés dans les Hautes Ecoles.

Le vote final intervient dans une conjoncture politique radicalement différente: celle de la pénurie financière qui est aussi le règne d'un néo-conservatisme s'opposant à toute innovation hors de l'économie privée. Dans ce climat, il devient tentant de traiter les projets de l'enseignement supérieur comme gadgets maudits et trop coûteux. Certes, il n'est pas tragique que le nombre des universités en Suisse n'ait plus augmenté depuis le XIX^e siècle. Le Tessin, grâce à ses banques et son tourisme, survivra bien sans CUSI. Ce qui fait problème ici est la durée de ce genre de processus de décision face aux cycles trop courts de la conjoncture politique. Les consultations tous azimuts, devenues de plus en plus lourdes et longues, favorisent les besoins immédiats et souvent futiles. Est-il vraiment impensable de raccourcir ces procédures pour échapper aux hasards de la conjoncture politique que même les autorités ne maîtrisent pas?

Cette réflexion s'impose si l'on veut éviter l'accumulation des projets politiques ratés, coûteux à long terme pour l'ensemble de la collectivité, soit également pour les opposants qui crient victoire. Ce qui est déplorable dans tous ces cas, ce sont les chances d'innovation gaspillées. Chances dont le secteur public — et ses universités en particulier — avait vraiment besoin.

W. L.

TESSIN

La chevillette ne cherra pas

Le refus du Centre universitaire tessinois par 46 993 non contre 21 530 oui, bien que prévisible, nous a beaucoup frappé. Le peuple n'a probablement pas vu l'intérêt d'une institution coûteuse qui n'aurait même pas servi directement les bacheliers du canton, dans la mesure où il s'agissait d'un établissement de troisième cycle. A travers ce refus se dessine une image un peu sombre de l'autre minorité latine. C'est cette constatation qui a inspiré, en marge de l'éditorial, quelques réflexions à Eric Baier.

Le Tessin, pour beaucoup d'entre nous, c'est le bonheur qui envahit le voyageur plongeant dans cette chaude vallée de la Léventine et reconnaissant les premières humeurs méridionales. Pays accueillant, le Tessin se donne à aimer.

A cette image idyllique se superpose tout de suite celle, commercialo-touristique, qui fait de cette région la plaque tournante des investissements et des achats immobiliers par des étrangers au canton.

Après le vote du 20 avril sur le CUSI, il convient d'ajouter une troisième image aux deux premières: les Tessinois ne sont pas ces libéraux de progrès que l'on pouvait se représenter jusqu'ici. Ils sont séduits eux aussi par les sirènes du conservatisme et du repli sur soi. Ce vote, tombant tout de suite après le refus d'entrer à l'ONU, devrait donner l'occasion aux intellectuels universitaires de faire le point sur la place qu'ils occupent en Suisse et qui semble rétrécir à vue d'œil.

Deux paramètres doivent être ici rappelés: Les trois cantons qui forment le peloton de tête pour le taux des bacheliers sont Genève (26,4%), Bâle-Ville (21,6%) et le Tessin (19,4%). Il était de toute évidence dans l'intérêt du Tessin, qui doit envoyer ses bacheliers à Zurich, à Genève ou à Milan pour continuer leurs études, de créer chez lui un

embryon d'université. Le peuple a tranché, montrant par là qu'il craint les universités plus qu'il ne les apprécie. Ce verdict doit être perçu comme un vote de méfiance.

Autre paramètre important: on sait que Carlo Speziati, le grand patron radical de l'instruction publique tessinoise, avait mis depuis une dizaine d'années tout son poids politique dans la préparation de ce scrutin. Quel naufrage pour un homme d'Etat respecté, qui quitte ses fonctions tout à fait normalement à la fin du mois!

E. B.

BERNE

Méfiance ou confiance?

Pas de véritable surprise lors du renouvellement des autorités bernoises et pourtant quelque chose a changé.

La politique devient toujours plus une affaire d'initiés dont la majorité du peuple se désintéresse malgré une couverture médiatique très satisfaisante. La méfiance ne parvient à se manifester que

Vue-des-Alpes: Neuchâtel 2000

Etonnants, ces Neuchâtelois! Alors que partout on parle de protection de l'environnement, de réductions de la charge polluante, de la nécessité de «coordonner le rail et la route», de favoriser les transports publics, ils acceptent à trois contre un la construction d'une nouvelle route, en tunnels, sous la Vue des Alpes afin de mieux relier le Bas et le Haut de leur canton.

Les opposants, soutenus par le syndicat des cheminots (SEV), n'ont pas fait le poids. Pourquoi? Principalement parce que les 60 000 habitants des montagnes neuchâteloises ont le droit, comme n'importe quelle autre agglomération de cette importance en Suisse, de disposer aussi de bonnes liaisons avec le réseau autoroutier du pays. Accessoirement, parce que les arguments écologiques sont fragiles: franchir le Jura à 1000 mètres en tunnel plutôt qu'à 1300 mètres en plein air n'est pas stupide, améliorer la sécurité des usagers n'est pas sans importance, ne pas amplifier l'emploi de fondants chimiques mérite considération. Il n'est pas superflu de préciser, à l'intention de ceux qui connaissent mal la situation neuchâteloise, que ce canton n'est pas saturé

d'autoroutes! Ses liaisons sont inachevées. En est, la jonction avec la N1, à Chiètres, dépend de la bonne volonté bernoise, et aussi un peu fribourgeoise. En ouest, les Vaudois traînent les pieds pour permettre le raccordement avec la N5 à Grandson. Côté transports ferroviaires, les CFF n'en font surtout pas trop depuis des décennies pour revaloriser la ligne du pied du Jura. Les superbes graphiques de Rail 2000, malgré les apparences, pourraient entraîner dans les faits le déclassement définitif, ou tout au moins durable de cette ligne. L'ensemble de ces éléments figure d'ailleurs dans une «conception neuchâteloise des transports» qui se préoccupe autant de désenclaver le canton que d'améliorer l'offre en transports publics. La réalisation progressive des différents projets est prévue sur une quinzaine d'années. Le vote du week-end dernier ne veut pas dire que la route aura la préférence sur le rail. Il signifie davantage que, dans ce délai, les Neuchâtelois veulent disposer d'infrastructures pour la route et le rail qui soient au moins aussi bonnes que ce que tous les autres Suisses ont souvent déjà. Ni plus ni moins.

J. P. G.

par l'abstentionnisme. L'impuissance à infléchir la marche des événements devient toujours plus préoccupante.

L'élection au Conseil Exécutif a été conforme aux prévisions de ceux qui ont considéré que la rupture de l'entente UDC-Parti radical était réelle. Chaque électeur a voté pour sa couleur sans faire de cadeaux aux «cousins». Dans ces conditions les anciens peuvent être satisfaits et les deux principaux partis aussi. Les radicaux pleurent et, par chance, le siège réservé au Jura bernois n'a pas provoqué l'éviction d'un élu d'un autre parti. Le deuxième tour montrera comment ce siège peut être assuré, mais la preuve est faite que l'application de la disposition constitutionnelle peut se révéler fort délicate.

Le Grand Conseil sera assez différent. Il y a de nombreux nouveaux élus. Les deux principaux groupes (UDC et PS) n'ont jamais été aussi faibles depuis longtemps. Le parti radical plafonne depuis les années cinquante. Le PDC se marginalise de plus en plus.

Pour les petites listes, il ne faut pas gonfler les résultats de la liste libre. Ils sont bien inférieurs à ceux des Jeunes Paysans quand ils avaient ébranlé le PAB (aujourd'hui UDC) dans les années trente. L'expérience de Team 67 en Argovie peut se renouveler à Berne.

L'Action nationale a retrouvé ses effectifs parlementaires de 1974 et le PSO poursuit sa marche dans les institutions en pénétrant au Grand Conseil bernois.

Les médias ont couvert les élections d'une manière qui aurait dû mobiliser les électeurs. Tant la SSR que les radios locales ont fait des efforts méritoires. Il convient cependant de remarquer que bien des commentaires à chaud se révèlent très rapidement contraires à la réalité parce que les résultats incomplets ne permettent guère de tirer des conclusions définitives. L'auditeur consommateur s'en contente mais l'effet est raté pour les auditeurs critiques.

Une législature intéressante commence à Berne. L'initiative socialiste pour l'élection du Conseil Exécutif à la proportionnelle pourrait intéresser aussi les radicaux, déçus de l'échec de leur tentative de déstabilisation. Le Grand Conseil comptera quelques députés très critiques qui réussiront, peut-être, à se faire mieux entendre que jusqu'ici. Un tournant a été pris et il ne doit pas tout aux caisses dites noires.

C. F. P.

1^{er} MAI

Un centenaire qui se porte bien

Le 1^{er} Mai a cent ans cette année. Si la première journée internationale du travail a donné lieu à des manifestations dans le monde entier le 1^{er} mai 1890, cette date trouve son origine dans une campagne nationale pour la journée de 8 heures lancée en 1886 par le mouvement syndical américain.

Si cette revendication avait déjà été satisfaite dans une société de colonisation anglaise en Nouvelle-Zélande en 1848 et pour les maçons de l'Etat australien de Victoria dès 1855, ailleurs on travaillait alors souvent 15, 16 voire 17 heures par jour pour une semaine de six ou même sept jours.

L'idée d'une journée internationale de soutien aux revendications ouvrières était déjà évoquée à un congrès international tenu à Londres en 1888. C'est l'année suivante, lors de la reconstitution de l'Internationale (la Deuxième), que l'idée, reprise par des socialistes suédois, belges et américains, se concrétise pour le 1^{er} mai 1890.

La décision ne fit pas grand bruit. Mais la répression, dans plusieurs pays, est à la mesure de la crainte que suscite cette démonstration de force du

mouvement ouvrier international, qui devient une réalité pour ses adversaires comme pour ses adhérents.

Par la suite, le 1^{er} Mai a joué un rôle de catalyseur pour la création de nombre de partis socialistes et de syndicats ouvriers. Limitée d'abord aux pays industrialisés occidentaux, la célébration de la journée internationale du travail s'étend en 1893 en Grèce, au Chili en 1907, au Japon en 1922, en Iran en 1946... Mais dès les années 20 le mouvement syndical américain se distance du socialisme et le mouvement syndical européen se dépolitise durant la prospérité qui suit la Seconde Guerre mondiale. La manifestation a souvent été interdite: au Portugal sous la dictature de Salazar, en Afrique du Sud dès 1963, ou détournée par des régimes dictatoriaux en grand-messe (sous Mussolini, Hitler, Franco, Pétain). Dans les pays communistes, elle donne lieu à d'imposants défilés militaires pendant que les manifestations de militants ouvriers sont durement réprimées.

En 1955, le pape Pie XII désigne le 1^{er} Mai comme fête de «Saint Joseph Artisan»!

Le 1^{er} Mai est aussi un symbole du retour à la démocratie, on l'a vu au Portugal en 1975 ou en Espagne. C'est le ferment de mouvements à venir: en Afrique du Sud, les plus grandes manifestations ont eu lieu le 1^{er} mai 1985, aux Philippines un regroupement de syndicats sous la dictature de Marcos prit le nom de *Kilosang Mayo Uno*, le Mouvement du Premier Mai.

Tout cela et bien d'autres choses encore sont racontées en quarante pages alertes, illustrées de reproductions d'affiches et de photos historiques, d'une brochure de Dan Gallin, secrétaire général de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes. Pour ne pas perdre la mémoire.

Aux origines du Premier Mai, Genève, 1986. UITA, rampe du Pont-Rouge 8, 1213 Petit-Lancy. Fr. 7.50.

L'Eglise répond à M^{me} Kopp

Ferme soutien des délégués du Parti radical suisse à Elizabeth Kopp pour sa politique à l'égard des réfugiés. Elizabeth Kopp qui, une nouvelle fois, s'en est pris sèchement aux Eglises coupables d'abriter des requérants d'asile sous le coup d'une décision négative: dans un Etat fondé sur le droit, a-t-elle déclaré, il n'y a pas de droit à la résistance; lorsque les décisions sont prises conformément au droit établi démocratiquement, s'y opposer au nom de principes moraux est lourd de conséquence, c'est une atteinte au principe majoritaire et à l'ordre juridique.

Réplique tout aussi nette de Mgr Mamie quelques jours plus tard devant l'assemblée de Caritas: «L'Eglise reste parfois le dernier refuge de ceux qui cherchent protection et affection quand ils ont tout perdu chez eux. Nous ne pouvons pas admettre qu'on conteste ce droit aux pauvres... il faut rappeler à tous, autorités et citoyens, une règle admise par tous les moralistes qui s'occupent des problèmes de la justice: la rigueur de la plus juste justice peut conduire aux plus graves injustices.»
Bras de fer entre la légalité et la charité. M^{me} Kopp, en enfermant son raisonnement dans un cadre strictement juridique, commet une erreur de perspective: l'Etat de droit ne garantit pas à tout coup le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Et c'est précisément ce qui distingue un Etat démocratique d'un régime totalitaire: le premier fonctionne certes en conformité avec les règles de droit qu'il s'est fixées, mais reconnaît en certaines occasions des valeurs plus importantes, il admet que ces règles soient contestées au nom de principes supérieurs; le second, au contraire, prétend à la vérité absolue de son idéologie sans recours possible à des critères extérieurs.

«Une dangereuse perversion de l'esprit»

Dans ce «bras de fer entre la légalité et la charité» que se livrent les pouvoirs temporel et spirituel, la notion de droit est au centre du débat. Chacune des deux parties obéit à ce qu'elle croit être juste. L'Etat doit l'emporter parce que son droit est en principe reconnu par tous et qu'il dispose des moyens de coercition pour le faire appliquer.

Toutefois le droit qui régit les Etats modernes n'est pas d'essence divine, il sanctionne toujours la cristallisation d'un rapport de force historiquement daté. A ce titre, il n'est pas éternel non plus. L'extrait ci-dessous, tiré de J.-F. Aubert, *Exposé des institutions politiques de la Suisse à partir de quelques affaires controversées*, Lausanne, 1978, illustre ce problème. Le fait qu'il traite des centrales nucléaires n'enlève rien à la pertinence du propos, qui peut tout aussi bien s'appliquer aux réfugiés.

304. *Le droit n'est pas un but, mais un moyen.* L'invocation du «Rechtsstaat», quand elle est systématique et obstinée, dénote une dangereuse perversion de l'esprit. Ceux qui s'y complaisent paraissent prendre pour un but en soi ce qui n'est, au fond, qu'un moyen.

Si'il est une proposition incontestable, et qu'on trouve exprimée jusque dans les Saintes Ecritures, c'est que le droit est fait pour l'homme, non pas l'homme pour le droit. Le droit fut créé, dans les temps reculés, pour garantir un minimum de justice et de paix. A l'époque moderne, on lui demande davantage, on attend de lui qu'il rende la vie sociale plus saine et plus prospère. Mais il demeure un instrument.

Posons que, sur cette terre, le bien suprême soit le bonheur de l'homme, le plus grand bonheur du plus grand nombre d'hommes. Ce bonheur peut, selon les conceptions qui règnent dans une société, tenir à des valeurs diverses: la liberté, la justice, la paix, la santé,

la prospérité, la gloire. Valeurs qui, se complétant souvent et parfois s'excluant, sont comme des buts seconds, ou des moyens au service du bonheur. Le droit ne vient, lui, qu'en troisième position. Il est, en quelque sorte, le moyen d'atteindre des moyens supérieurs.

Comme une expérience antique nous montre qu'en général il remplit bien son rôle, on s'éloignerait, en le violant, du bien suprême qu'on s'est donné pour but. Mais si, par accident, la loi devient injuste ou qu'appliquée aveuglément, elle compromette la santé d'un peuple, c'est alors qu'il faut savoir prendre sa distance et sentir que la loi n'est qu'une forme. Dans un domaine aussi grave que l'énergie nucléaire, on comprend très bien que les partisans disent: oui aux centrales, parce que les centrales sont bonnes et que nous en avons besoin. C'est l'argument de fond, peut-être faux, mais pertinent. Mais que faut-il penser de ceux qui disent: oui aux centrales, quoiqu'elles soient pernicieuses; oui aux centrales, parce que les centrales sont dans la loi, et tant que la loi n'aura pas été changée?

Les saisonniers exploités

Il y a aujourd'hui 2300 étrangers qui travaillent dans l'agriculture vaudoise. Mais les saisonniers jouent aussi un rôle considérable dans le bâtiment, le génie civil, l'hôtellerie et la restauration. Pour le canton de Vaud: 14 000 contrats.

Ces contrats sont la reprise des conditions prévues par les conventions collectives ou dans les contrats types, tel celui mis sur pied par l'Union suisse des paysans dont les Offices cantonaux du travail exigent l'application.

Le contrat, c'est une chose. Le respect du contrat, une autre chose. Là où le syndicat est présent, c'est le cas de la FOBB dans le bâtiment et le génie civil, une garantie de respect des conditions de travail est possible. De surcroît le travail se fait en équipes, les horaires sont déterminés.

Situation différente dans l'agriculture ou chez les maraîchers. Souvent le travail est solitaire, soumis aux caprices du temps, aux exigences de la saison. Les abus sont possibles. Idem, pour d'autres raisons, dans l'hôtellerie.

A partir d'un cas concret, la députée Juliette Cerutti a posé une petite question au Conseil d'Etat vaudois. En résumé, elle demande: que fait le Conseil d'Etat pour assurer la correction des conditions de travail?

L'autorité vaudoise répond dans le style Etat de droit.

«... il s'agit d'un domaine relevant du droit privé. Il appartient dès lors à la partie lésée de porter plainte devant le juge civil.»

Et plus loin, même argument:

«Il convient que la partie qui s'estime lésée s'adresse d'abord à l'Office cantonal du travail pour tenter de régler le litige à l'amiable et, en cas d'échec, de saisir le juge civil.»

Il suffit d'imaginer la situation concrète d'un ouvrier portugais, sachant à peine le français, isolé quelque part dans le canton et acceptant beaucoup d'avanies pour rentrer chez lui avec un pécule en francs suisses, qui irait porter plainte. Bel exemple des limites formelles de l'Etat de droit!

Que le Conseil d'Etat ne veuille pas multiplier les inspecteurs, on pourrait l'admettre, encore que dans ce domaine, ils ne sont pas trop nombreux. Mais on attendait, dans la réponse, un alinéa sur le

rôle souhaité des organisations professionnelles. Par exemple, la Chambre vaudoise d'agriculture a connu et connaît des chantres du rôle des métiers. Pourquoi une commission de contrôle professionnelle ne s'assurerait-elle pas des bonnes conditions de travail? Elle existe pour les apprentis. Elle pourrait exister pour les saisonniers. Son travail, dans l'agriculture notamment, serait d'autant plus facile que dans la grande majorité des cas les rapports avec les saisonniers sont excellents. Je connais une municipalité du district de Moudon qui a fait son «voyage de législation» au Portugal et notamment au village des saisonniers du village. Ce voyage raconté est un beau récit de fraternité européenne et humaine.

Le contrôle des mauvais cas serait donc facile pour la profession.

L'hôtellerie et la restauration, qui ne craignent pourtant pas le «plus d'Etat» pour des subventions, pour la répartition de la taxe de séjour, auraient aussi là l'occasion de manifester une vigueur et une rigueur professionnelles.

Hélas!

A. G.

Examen de conscience

Après le quadruple meurtre commis sur ses subordonnés par le responsable zurichois de la police des constructions, par ailleurs toujours introuvable, le rédacteur en chef du *Tages Anzeiger* s'interroge sur le rôle de la presse dans cette affaire.

Lors d'une conférence de presse les enquêteurs ont évoqué, parmi les causes possibles de la tragédie, un article paru dans la feuille gratuite et hebdomadaire *Züri Woche*. Un article qui se référait ouvertement aux propos colportés par «des mauvaises langues» et à des faits présumés que le journaliste

n'avait pas pris la peine de vérifier: «... la désignation de Günther Tschanun à la tête de la police des constructions n'aurait réjoui que l'administration bernoise où il occupait précédemment un poste à responsabilité (...). Avec l'entrée en fonction de Tschanun, la règle selon laquelle c'est le chef de la police des constructions lui-même qui rapporte devant la délégation aux travaux publics de l'Exécutif zurichois a été abandonnée. Cette tâche a été reprise par un ingénieur, Tschanun se contentant d'assister en silence aux réunions. Une situation insatisfaisante mais que le salaire confortable touché par Tschanun rendait supportable.»

Aux dires du président de la ville de Zurich, cet article a profondément touché Tschanun avec qui il s'en est entretenu téléphoniquement dimanche,

soit trois jours avant le drame. Le chef de l'Exécutif a par ailleurs confirmé que ces «informations» étaient sans fondement.

Peter Studer, rédacteur en chef du *Tages Anzeiger*, admet qu'au sein de la profession le consensus est faible sur les normes éthiques à respecter. Fort heureusement les dérapages de la presse ne conduisent qu'exceptionnellement à une tragédie comme celle de Zurich. Mais le caractère exceptionnel de cet événement ne devrait pas dispenser les organisations de journalistes d'approfondir et de diffuser parmi leurs membres les règles essentielles de l'éthique professionnelle. Des règles qui permettent de concilier l'exercice de la fonction critique de la presse et le respect des faits et des personnalités mises en cause.

Décentraliser l'administration fédérale? Plutôt la déménager

La Confédération a consulté les cantons à propos de ce que l'on nomme la politique de décentralisation. Il s'agirait de déplacer 8 offices fédéraux, comptant environ 700 collaborateurs. C'est un sujet à la mode, et nombreux sont les hommes politiques qui se prévalent d'être à l'origine de la procédure entreprise. Comme à chaque fois où il s'agit de mode (en l'espèce, d'occasions données aux professionnels du blablabla de faire croire à l'électeur qu'il se passe quelque chose), il convient d'affiner un peu l'analyse.

Sans vouloir être pédant, on signalera qu'utiliser sans qualificatif, le mot «décentralisation» ne désigne pas précisément l'opération projetée. En effet, décentraliser, dans la gestion de l'Etat, c'est donner à un service administratif ou à une collectivité publique un plus grand pouvoir d'appréciation et de décision. Lorsqu'un gouvernement renonce à certaines de ses prérogatives, qu'il délègue à un office ou à un fonctionnaire le soin de les exercer à sa place, il décentralise.

Ce n'est pas (nécessairement) le cas lorsqu'il augmente la distance, au sens géographique du terme, entre celui qui détient le pouvoir et celui qui exécute. Le décret concernant la Comédie française a été signé par le détenteur du pouvoir, Napoléon I^{er}, le 15 octobre 1812, à 3000 km (Moscou) du lieu où il exerçait ses effets (Paris). A la même époque, au même lieu, le même empereur adoptait le règlement sur la vente du poisson à Honfleur. Malgré l'éloignement, c'était là le comble de la centralisation.

Ce que l'on se propose de faire, en Suisse, c'est un simple déplacement géographique de services administratifs. On ne décentralise pas; on démé-

nage. L'utilité éventuelle d'une telle démarche n'a rien à voir avec l'organisation de l'administration (encore moins, si cela était possible, depuis que l'on recourt largement à l'informatique). Il s'agit de mesures relevant de l'aménagement du territoire et de la fiscalité (meilleure répartition des impôts des fonctionnaires fédéraux). C'est certes important. Mais pas au point d'élever le débat au niveau qu'il occupe aujourd'hui.

Une autre question, dans cette affaire, mérite l'attention: les syndicats de personnel s'opposent avec véhémence aux mesures proposées. On ne saurait leur faire un procès d'intention. Il est possible que leur préoccupation essentielle soit la bonne marche de l'administration (ainsi que le disent leurs représentants) et le service à la collectivité. Mais ce pourrait être aussi la crainte, de la part des fonctionnaires, de l'«exil» dans un lieu considéré comme moins confortable ou prestigieux que Berne et ses environs où, peut-être, la fiscalité est plus élevée. Eh bien! Nous pouvons leur dire, au passage, que la civilisation occidentale a atteint tous les cantons suisses, que le chauffage central est connu au Locle, qu'il y a des lycées au Tessin, de l'eau chaude à Appenzell et d'excellents bistrotts en Valais; et avec leurs salaires «fédéraux», les fonctionnaires touchés resteront traités, dans la plupart des cantons, malgré la fiscalité, mieux que la moyenne des salariés qui y vivent aujourd'hui.

A cela, une double conclusion. D'une part, la Confédération n'envisage pas une décentralisation au sens propre, mais le déplacement géographique de certains services. D'autre part, si le pouvoir politique devait trouver ces mesures opportunes, il serait normal qu'il se préoccupe du sort des fonctionnaires concernés. Mais il ne faudrait pas qu'il oublie que ce qui aurait été estimé d'intérêt public (le déplacement) l'emporte sur certaines manifestations de corporatisme étriqué.

Philippe Bois

125^e anniversaire

La *Schweizerische Handels Zeitung* a publié un numéro spécial à l'occasion de son 125^e anniversaire, qui compte 128 pages et pèse 500 grammes. Les articles sont surtout consacrés à l'avenir de notre économie. La distance parcourue depuis la fondation peut être mesurée en considérant la reproduction du 1^{er} numéro: 4 petites pages. Le journal s'appelait alors: «Schweizerische Eisenbahn- und Handelszeitung» car les chemins de fer (Eisenbahn) étaient, en 1861, les porteurs de l'avenir économique de la Suisse.

K comme King

Après la disparition du *Rebrousse-Poil* l'an dernier, le mouvement non violent allait-il demeurer sans voix? Bien sûr que non! Nouveau phénix, voici *K comme King*, organe du Centre Martin Luther King et de la Fédération romande des mouvements non violents, dont le deuxième numéro vient de paraître.

Foin d'esthétisme et de recherche culturelle, mais une brochure sobre et bien faite qui doit sortir 5 fois par an.

Trois grands chapitres: la vie du CMLK à Lausanne, secrétariat et centre de documentation non violent (notamment une enquête sur l'extension des possibilités de semi-détention pour les objecteurs de conscience dans les cantons romands), les activités des groupes membres et secteurs de travail de la Fédération, des nouvelles de la non-violence dans le monde (la mort du général de la Bollardièrre, les Philippines, les «traités de paix personnels» entre individus de l'Est et de l'Ouest proposés par les pacifistes indépendants de Pologne...).

CMLK, av. de Béthusy 56, 1012 Lausanne, tél. 021/32 27 27.

Histoires de famille

USA 1986.

Oscar G. est venu me rendre visite. Oscar G. est ce professeur à une State University de New York, qui m'a fait inviter voici dix-sept ans pour enseigner la littérature française.

Il est inquiet...

Béatrice a de gros problèmes...

Béatrice est donc la fille de Gunila... La fille d'un premier mariage. Gunila avait d'abord épousé un Français à particule — mariage en présence du prince Xavier de Bourbon-Parme — et elle avait été tout étonnée, elle Suédoise et protestante, de devoir assister chaque année à une messe célébrée pour le repos de l'âme de Louis XVI... Bref, après en avoir eu deux enfants, elle avait divorcé de son Français à particule pour épouser Oscar, Juif américain, membre de l'Eglise unitarienne.

J'en reviens à Béatrice:

Elle est en train de divorcer. Elle s'était mariée voici quelque temps avec un camarade d'études — parce que c'était le seul moyen pour eux de ne pas avoir à prendre leurs repas au restaurant du *campus*, lequel est à la fois très coûteux et sert de la nourriture de mauvaise qualité...

Or seuls les couples mariés sont autorisés à manger *ailleurs*. Maintenant, il faut divorcer. Ce qui complique les choses, c'est qu'il faut le faire en cachette — autrement, Béatrice, qui n'a pas achevé ses études, courait le risque de devoir retourner au restaurant universitaire...

Oscar, pour sa part, a lui aussi des problèmes: à cause du travail de Gunila, il s'est vu contraint de venir habiter à Manhattan. Mais que faire de la voiture? Il est pratiquement impossible de circuler dans New York. Il est impossible aussi de laisser la voiture dehors. Et le garage le meilleur marché coûte 220 dollars par mois — mettons à peu près 440 francs!

En revanche, tout va bien pour Sydney B., son beau-frère, professeur de théologie protestante à l'Université de New York. Après avoir publié un livre sur *The new Morality*, qui a soulevé pas mal de controverses, il a pris une retraite anticipée et s'est retiré dans les *Catkills*, au nord-ouest de New York. Il y possède deux maisons, dont l'une compte quatre appartements. Il s'occupe donc de gérer ses propriétés et pour le reste joue beaucoup au golf. «Et ses études de théologie?» Question incongrue, m'a-t-il paru: Non, il a complètement renoncé à...

En revanche, il fabrique du sirop d'érable — beaucoup d'érables dans les *Catkills* — ce qui n'est pas de tout repos, étant donné que les cerfs de la région, éventuellement les ours, endommagent les érables...

Quant à Oscar, il était là pour quelques jours, le temps de tirer au clair certains points des relations de Lamennais avec Pierre Leroux — et si j'ai lu la thèse monumentale du professeur... sur les frères Lamennais? Mais il reviendra en juin. En effet, Gunila travaille en qualité de juriste — je n'ai pas bien compris si c'était dans une banque ou dans une compagnie d'aviation — et a droit à des billets d'avion gratuits, qu'il faut malheureusement employer au cours du mois...

Ce qui explique qu'en mai, ils iront tous deux aux îles Hawaï!

Balayons devant notre porte: dans la vitrine du petit magasin de journaux, tabac, etc., en face du Gymnase de la Cité à Lausanne, je contemplais un certain nombre de revues «gay», c'est-à-dire consacrées aux homosexuels. Difficile de dire si c'est pour sécuriser ceux des gymnasiens qui pourraient avoir des tendances... Ou pour permettre aux gymnasiennes de rafraîchir leurs connaissances en matière d'anatomie. En tout cas, cela se vend, apparemment: aux employés des différents départements? aux gendarmes? aux professeurs du gymnase? ou aux théologiens — à supposer que la Faculté de théologie soit encore à la Cité, ce dont je ne suis pas sûr.

J. C.

GENÈVE

Le Rhône n'est pas une poubelle!

On l'oublie et pourtant, des portes de la ville à la frontière française, Genève dispose d'un ensemble naturel inestimable. En effet, le cours du Rhône est riche en espèces animales et végétales, il offre aux promeneurs des kilomètres de sentiers dans un écrin de verdure. Mais les rives du Rhône ne sont pas protégées et le développement du canton ne les épargne pas: déjà l'autoroute, l'usine d'épuration des eaux, l'incinération des ordures, des industries s'y sont installées. Demain peut-être Verbois nucléaire et la navigation fluviale. D'où la réaction du WWF qui lance une initiative populaire pour la protection du site. Une initiative simplement exprimée et compréhensible pour le citoyen puisqu'elle s'accompagne d'un plan dont les différentes tonalités de vert illustrent directement les objectifs poursuivis.

Le tout-ménage envoyé par le WWF est un petit chef-d'œuvre graphique. Sous forme de dépliant, d'un côté, par le moyen du dessin, ce que pourrait devenir le cours du Rhône dans les vingt prochaines années si l'on n'y prend garde; de l'autre le plan du site et les zones protégées agrémentés de photos de la faune et de la flore locales.

Un tract qui en dit plus long que les meilleurs discours.

Adresse utile: WWF, 1 avenue des Tilleuls, 1203 Genève.

PS. Qui se préoccupera des rives du lac dont le libre accès est toujours refusé aux Genevois après deux tentatives infructueuses au Grand Conseil?

Regards sur les Etats-Unis:

Aller et retour

J'aurais voulu raconter une conversation, style conversation de bistrot, avec un compatriote de retour, après dix ans, des Etats-Unis. Une de ces conversations qui en disent aussi long qu'un traité de sociologie. Je ne reconstituerais pas le dialogue. C'est un genre difficile. Mais les informations étaient passionnantes. Mettez un demi sur la table et rapprochez les chaises, ça suffit pour camper le décor!

Le permis: Départ avec un visa de touriste. Mais l'amie qui part aussi a, elle, un permis de travail. Elle travaille comme coiffeuse. Plus d'embauche quand elle est enceinte. La protection contre les licenciements, on connaît pas. En revanche, si le fiancé épouse son amie titulaire d'un permis de travail, il en obtient automatiquement un pour lui-même. Morale sauve et frontières ouvertes!

Le premier travail: La femme suisse alémanique connaît des émigrés allemands devenus Américains qui travaillent dans le garage Mercedes de cette ville du Middle West. Pour un mécanicien auto formé en Suisse, aucune difficulté à être engagé. La restauration d'une voiture ancienne, historique (pendant une année) a laissé le temps d'apprendre la langue avant le stress du service à la clientèle.

Le salaire: treize dollars l'heure, ce qui est moyen. De plus, il faut acheter son petit outillage. Mais chaque travail fait l'objet d'une évaluation fixe: tant d'heures pour le changement d'une boîte à vitesses. Si vous êtes habile, vous faites deux heures de moins en temps réel, mais vous êtes payé selon l'évaluation forfaitaire. En neuf heures sont faites souvent des journées payées seize heures, ce qui permet d'acheter un outillage complémentaire qui permet d'aller plus vite, etc. S'il y a moins de travail, chutes de neige par exemple, le salaire est réduit d'autant.

Sécurité: Aucune. On peut être licencié d'une semaine à l'autre. En cas d'invalidité, difficultés folles à s'en sortir.

Environnement: Population accueillante, fair-play, ouverte, ségrégation raciale par quartier. Niveau extraordinairement bas de l'école publique.

Le retour en Suisse: Bonnes écoles publiques, sécurité de l'emploi et sécurité sociale. Mais... impossible de transformer la maison maternelle en respectant le volume bâti, car elle est à plus de cinquante mètres de la plus proche. En revanche, dès la mise

à l'enquête, obligation de verser 6000 francs pour un abri de protection civile, absurde vu la dispersion de l'habitat. Après plusieurs années de démarches (vaines!), ces 6000 francs seront rendus... sans intérêts. Les abris helvétiques l'ont rendu claustrophobe.

Je ne savais si mon copain en Salvagnin et mon compagnon en Goron repartirait... Aux dernières nouvelles il veut devenir entraîneur du club de football local. La petite frontière s'est refermée.

A. G.

Le show judiciaire

On savait que la télévision et les avocats ne faisaient pas très bon ménage. L'ordre des avocats à Genève interdit en effet à ses membres d'apparaître «es qualité» à la TV. Le barreau ne veut pas que ses maîtres se donnent en spectacle.

Ce que l'on ne savait peut-être pas, c'est que la télévision californienne a recruté un «juge de paix» de haute compétence pour être la vedette d'une série judiciaire «The people's judge».

Le New Yorker du 31 mars 1986 publie une très longue contribution sur ce nouveau phénomène de société: la justice, la vraie, pas pour du beurre, à la télévision. L'affaire remonte à 1976, date à laquelle la haute autorité judiciaire californienne autorise la TV à placer ses caméras dans les salles d'audience. Contre toute attente, le célèbre producteur de TV Ralph Edwards, qui suit quelques procès importants, constate que les vrais juges sont de mauvais comédiens: ils sont trop sensibles aux caméras braquées sur eux.

Ce qu'il faut, dit Edwards, c'est un bon-vieux-juge-qui-rassure-le-citoyen-moyen et qui passe

l'écran sans s'en apercevoir. En 1981, il découvre la perle rare en la personne du juge Joseph A. Wagner, né à Los Angeles en 1919, vétéran du débarquement de Normandie et de la guerre du Pacifique. Voilà un vrai juge, qui incarne les valeurs américaines et inspire confiance à la classe moyenne.

L'opération est montée. Des agents bien dociles se mettent à la chasse aux plaignants. Ils écument les registres publics des greffes des cours de justice et proposent à diverses personnes impliquées dans de petits litiges (batailles de chiens, vols d'oiseaux, escroqueries à l'achat d'une automobile) d'accepter l'arbitrage du fameux juge Wagner. Et l'émission fait un tabac à chaque diffusion, même si les litiges exposés à l'écran volent au ras des pâquerettes, baignent dans la résine de la banalité quotidienne.

Mais le succès du spectacle est précisément là, dans cette simplicité. Preuve en soit cette employée d'un salon de coiffure qui s'était laissée tromper sur les conditions d'un voyage d'une semaine à Hawaï.

Il faudrait creuser cette surprenante convergence entre une justice-spectacle et le spectacle de la justice.

E. B.